À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue 11 février 2025 à 19h00 à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège n°1)
Danielle Joly (siège n°2)
Andrée Beaulieu (siège n° 3)
Marc Champagne (siège n° 4)
Nathalie Turgeon (siège n° 5)
Vacant (siège n° 6)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte.

Est aussi présente : madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Douze (12) citoyens sont présents.

2025-02-514 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum.
L'ouverture de la séance est proposée par la conseillère Audrey Blondin-Lebel à 19h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-515 **CONSTATATION DE LA LÉGALITÉ DE L'ASSEMBLÉE**

IL A ÉTÉ CONSTATÉ de la légalité de l'avis de convocation par la conseillère Danielle Joly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-516 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly de reporté le point 4 de l'ordre du jour : soit le résultat de l'appel d'offres sur invitation 24-0787.

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec le report du point 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 24-0787 – VENTE D'UNE STRUCTURE D'ACIER DE 240' x 110'

Point 4 reporté à une séance ultérieure

2025-02-517 **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 309**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles a fait connaître au MTQ, son intérêt pour procéder au déneigement de son territoire, et ce. depuis 2021;

CONSIDÉRANT QU'IL est essentiel pour une municipalité d'être gestionnaire de l'entretien des chemins sur son territoire, étant plus à même de connaître les zones cruciales. Ainsi plus rapide à intervenir en cas d'intempéries;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a déposé un projet de contrat avec les conditions à respecter pour la saison 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entamé les démarches afin d'être prête pour la saison et que des devis sont prêts à être déposés sur SE@O, pour l'achat des camions avec équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE les devis sont prêts pour la construction d'une cage à sel, selon les spécifications du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les conditions énoncées dans le projet de contrat # 8809-25-45XX pour le déneigement sur une distance de 49,244 km;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU Q'ATTENDU QU'UNE rencontre Teams a été organisée le jeudi 6 février afin de discuter des derniers détails;

ATTENDU QU'AU point 10.5 du contrat, les représentants du MTQ ont validé que les informations récoltées sur le territoire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles seront la référence pour le segment décrit et que nous n'avons pas à nous rendre physiquement sur le territoire de Notre-Dame-du-Laus;

ATTENDU QUE les représentants du MTQ ont confirmé que le présent contrat sera conclu de gré à gré dès qu'ils nous feront parvenir une proposition monétaire;

IL A ÉTÉ RÉSOLU d'accepter les conditions au contrat de déneigement 2025-2026 afin de procéder au déneigement de la Route 309 du territoire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles jusqu'à la limite de la municipalité de Ferme-Neuve (12e Rue et 12e Avenue);

ET ÉGALEMENT RÉSOLU que les membres du conseil devront accepter l'offre monétaire par résolution avant de procéder à la signature du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-518 **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 19 h 07 sur proposition de la conseillère Danielle Joly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____	_____
Luc Diotte	**Lyz Beaulieu**
Maire	**Directrice générale**

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

_____
Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

_____
Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière

Maire

DG-GT

N° de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

PAGE ANNULÉE